



Mairie  
Place de la République  
08800 – MONTHERME  
Tél : 03 24 53 00 09  
Fax : 03 24 53 01 15  
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :  
<http://www.montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :  
du lundi au vendredi inclus,  
de 8 h à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h 30,

Permanences des élus en mairie,

chaque jour, de 17h30 à 18h30  
lundi : M. J-P. FRITSCH  
mardi : M. M. VILLIERE  
mercredi : Mme Ch. FACHE  
jeudi : M. G. DEBIEUVRE  
vendredi : Mme A. JOLY

samedi, de 10 h à 11 h 30 :  
M. A. BERNARD

Ancienne école des Hauts-Buttés,  
samedi, de 10 h à 11 h :  
M. Y. DELPEUT

## **MONTHERME**

Chef-lieu du canton:  
Siège de la  
Communauté de Communes  
Meuse et Semoy  
regroupant  
BOGNY-SUR-MEUSE  
DEVILLE  
HAULME  
HAUTES-RIVIERES  
LAIFOUR  
MONTHERME  
THILAY  
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

# **LA LETTRE**

## **D'INFORMATION MUNICIPALE**

Janvier 2007

No 17



### **Sommaire**

<u>Page 2</u>	<u>Page 3</u>	<u>Page 4</u>
Les services techniques	Ecoles Eau potable Désengagement de l'Etat Lotissement du Terne Les Maires et Elus à Paris	Etat-civil Distribution de l'eau L'A.D.A.P.A.H. Armée de Terre

### **Le mot du Maire**

**2007.**

*Année d'importance avec les élections présidentielles et législatives.  
Année, où chacun va pouvoir s'exprimer pour conforter ou sanctionner les uns, installer ou renvoyer les autres.*

*Il conviendra pour chaque citoyen d'accomplir son devoir électoral en se souvenant du danger que représente l'abstention.*

*Après une nécessaire campagne électorale, au delà des discours et des promesses, chaque électeur, dans le secret de l'isoloir, aura à choisir le (ou la) candidat(e) qu'il jugera être le (ou la) meilleur(e).*

*Pour ma part, je choisirai celui ou celle qui mettra, en ces temps difficiles, l'économie au service de l'Homme en sachant rassembler toutes les composantes de la société au nom de la nécessaire solidarité qui doit caractériser notre République.*

*Celui ou celle, aussi, qui agira pour que les générations futures n'aient pas à payer le prix de notre inconscience dans la gestion et l'utilisation des ressources de la planète.*

*Madame, Monsieur, permettez moi de vous souhaiter tout le bonheur possible et que cette année 2007 soit pour tous l'année de l'espoir.*

**A. BERNARD**

**LES SERVICES TECHNIQUES**

Les services techniques de la ville de Monthermé interviennent dans de nombreux secteurs importants qui intéressent directement la vie de tous les Baraquins.

Pour améliorer leur efficacité en donnant aux agents de nouveaux moyens pour accomplir leur tâche, dès 2001, la Municipalité a créé de nouveaux ateliers dans les anciens bâtiments des établissements Sandkoul .

Elle en a profité pour réorganiser les services en utilisant au mieux les compétences de chacun, en professionnalisant les interventions et en organisant un service public continu, 7 jours sur 7, avec mise en place d'astreintes pour les week-end et les jours fériés. En effet, l'expérience nous a prouvé que c'est souvent la nuit ou les jours fériés que les problèmes surviennent.

Les domaines d'intervention sont extrêmement variés et les agents peuvent être sollicités à tout moment pour des actions qui sortent souvent du service dans lequel ils travaillent et pour lesquelles chaque usager pense qu'il est prioritaire.

De leur côté, les personnels doivent se former et passer les habilitations nécessaires. Les meilleures conditions leur sont offertes pour y parvenir.

*Deux remarques pour terminer :*

- *En qualité de fonctionnaires territoriaux, les agents communaux bénéficient de la sécurité de l'emploi ce qui, aujourd'hui passe pour être un privilège. Malheureusement, bien souvent, malgré les efforts déployés par la grande majorité d'entre eux pour satisfaire les administrés, ils essuient des critiques injustifiées. Cependant, le statut des agents, qui les protège de l'arbitraire, peut être utilisé négativement par quelques-uns.*

- *Si certains chantiers durent longtemps, c'est parce que les personnels qui y sont affectés doivent les abandonner pour intervenir ailleurs, et si on voit souvent les véhicules municipaux traverser la ville c'est parce que les agents sont appelés à se rendre sur un nouveau chantier, quelquefois en urgence.*

**L'organisation en services.**

- **Le service de l'eau** : (sans doute le plus important) avec la responsabilité de fournir à chacun de l'eau potable dans les meilleures conditions. Tout n'est pas parfait, certes, et la vétusté du réseau (malgré les améliorations déjà apportées) pose encore de nombreux problèmes.

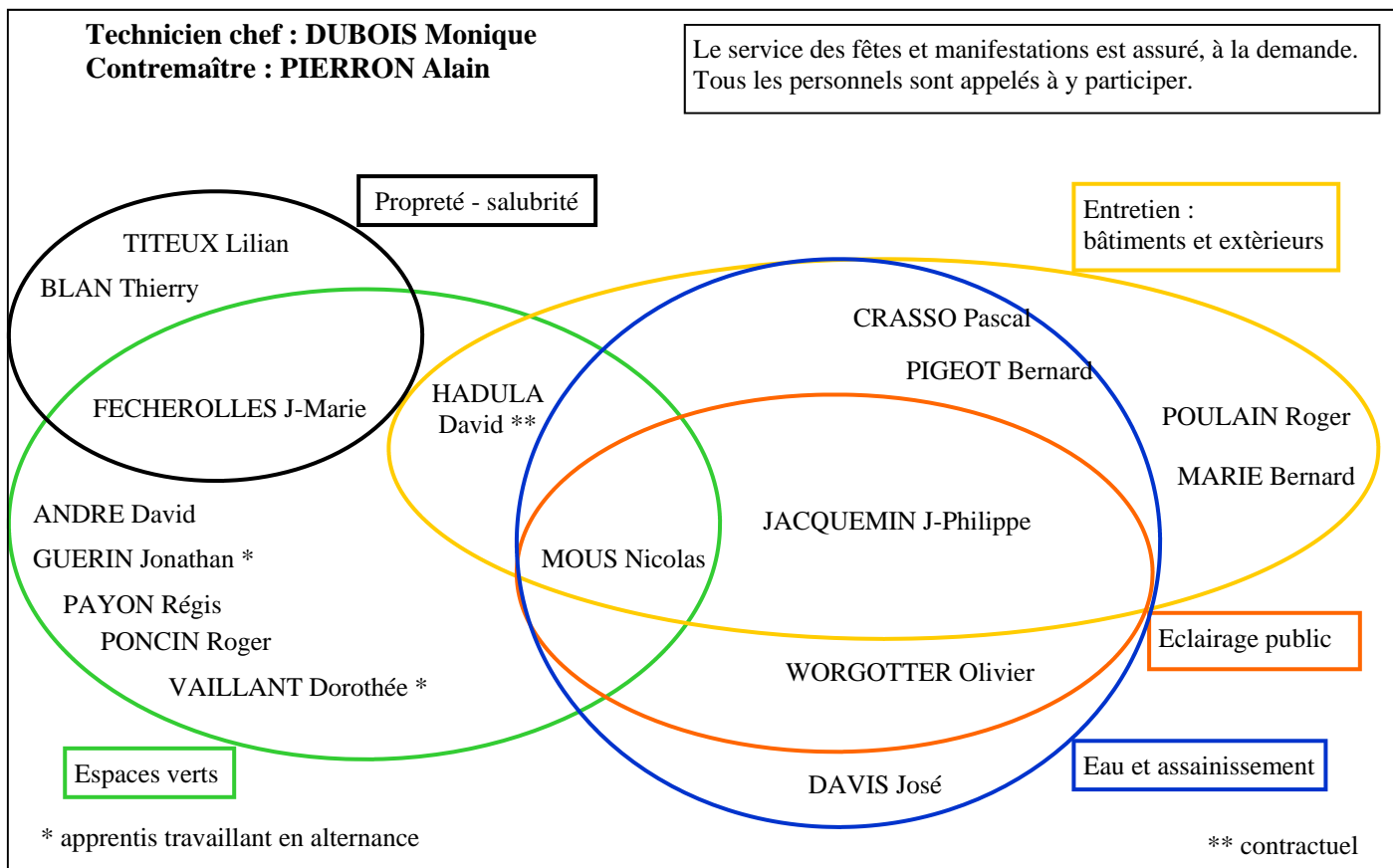
- **Le service propreté et salubrité.**

- **Le service éclairage public** : entretien, réparation, modernisation des réseaux d'éclairage, illuminations.

- **Le service du fleurissement** : embellissement de la ville, entretien des espaces verts, débroussaillage, défrichage et nettoyage forestier.

- **Le service entretien des bâtiments et extérieurs** : maçonnerie, peinture, couverture, bois, métallerie ...

**L'organigramme des services**



### Ecoles.

Depuis quelques années, une baisse des effectifs dans nos écoles se fait sentir. L'obligation dictée par l'Administration de ne pas prendre en compte les enfants âgés de 2 ans nous pénalise encore plus et nous met, à nouveau, en situation de devoir rendre un, voire deux postes.

#### Prévision de rentrée 2007-2008 :

##### Ecole rive-gauche :

Sans les 2 ans, 82 élèves, moyenne : 20,5 élèves (limite basse).

Avec les 2 ans, 89 élèves, moyenne : 22,2 élèves.

##### Ecole du Centre :

98 élèves (contre 105 à la rentrée 2006), moyenne : 19,6 élèves (ce qui peut entraîner la reprise d'un poste)

##### Ecole de la Longue-Haie :

Sans les 2 ans, 69 élèves, moyenne : 17,2 élèves (ce qui entraîne automatiquement la reprise d'un poste).

Avec les 2 ans, 93 élèves, moyenne : 23,2 élèves

Si de nouvelles inscriptions n'interviennent pas avant la rentrée nous devons donc nous attendre à de nouvelles reprises de postes d'enseignants sur la commune et cela après avoir déjà été pénalisés en 2003 et 2005.

### Eau potable.

Pour l'alimentation en eau potable de la ville, considérant que la population est attachée à l'eau de sources, et même si ce choix n'est pas sans générer des inconvénients notamment en cas de forte pluie avec des arrivées d'eau trouble dans le réseau, la Municipalité a donc décidé de continuer à prélever l'eau de la Faligée et de la Pilette.

Ce choix entraîne l'obligation de rénover les captages et de les rendre conformes à la loi sur l'eau.

Les travaux sont en cours de réalisation avec réfection de 1,5 km de conduite (là où les pressions sont les plus fortes) sur les 3 km qui séparent les captages de la station de traitement.

De plus, la Commune a missionné la D.D.A.F. (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) pour l'établissement d'un diagnostic précis du réseau devant aboutir à un programme de travaux de rénovation, travaux nécessaires pour limiter les pertes d'eau, résorber les "points noirs" obligeant à des purges trop fréquentes et prévenir la casse des parties de réseau trop anciennes.

Enfin, la Municipalité a décidé, dès que cela a pu être possible avec les services du Trésor, de mettre en place le paiement fractionné, avec prélèvement automatique, de la facturation de l'eau et de l'assainissement en 10 mensualités (de janvier à octobre avec régularisation en plus ou en moins en novembre ou décembre).

A ce jour 179 abonnés ont décidé d'opter pour le prélèvement automatique.



### Désengagement de l'Etat :

C'est avec un réel plaisir que nous avons reçu un courrier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse nous annonçant qu'une prime de 8 636 € pour bon fonctionnement de la station d'épuration, allait être versée à la Commune pour l'année 2005.

Cette prime récompense les communes qui font des efforts pour traiter leurs effluents avec efficacité.

Tout serait donc pour le mieux pour le budget de l'assainissement si, dans le même courrier, l'Agence ne nous informait que le système de prime au bon fonctionnement ne serait pas reconduit dans la période 2006-2012.

En conséquence, cette prime, attribuée à la commune ne sera plus versée.

La ville de Monthermé, qui s'est mise en conformité avec la réglementation en construisant sa station de traitement des eaux dans les délais impartis, se voit ainsi pénalisée par l'Etat qui ne garantit pas les moyens donnés aux Agences.

### Lotissement du Terne

Les travaux de VRD (Voierie et Réseaux Divers) du lotissement du Terne se terminent :

- Traitement des eaux pluviales, enfouissement des réseaux E.D.F. et pose du nouvel éclairage public sur la D989, le parking de la Roche à 7 heures et le vieux chemin des Hauts Buttés.

- A l'intérieur du lotissement, réalisation de la voirie provisoire et éclairage public, assainissement et installation de tous les réseaux.

Les premières constructions vont pouvoir démarrer début 2007.

De plus, le nouveau P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) étant validé, c'est également 4 autres projets de construction qui vont pouvoir être réalisés sur le Terne.



### Les Maires et Elus à Paris.

Le 22 Novembre dernier, les Maires et Elus ardennais, à la suite d'annonces de fermetures d'entreprises du Département ou de réductions massives d'effectifs ont organisé un déplacement vers Paris pour remettre une lettre ouverte au Président de la République.

Une délégation a été reçue à l'Elysée par des conseillers du Président vers midi et par le Ministre délégué aux Collectivités Territoriales l'après midi.

En rappelant la situation sociale et économique d'une exceptionnelle gravité dans les Ardennes avec un taux de chômage de 13% (20% dans certaines communes) les Elus "revendiquent aussi d'être dès à présent consultés et étroitement associés à l'élaboration d'un plan d'intervention de l'Etat en faveur des Ardennes".

**Etat civil du 01-06-06 au 31-12-06**

**Naissances.**

*Remarque : la parution des enfants nés hors mariage ne peut se faire qu'avec l'accord des parents, sur présentation du livret de père et/ou de mère célibataire(s).*

LEMPEREUR Millie	03 juin
LEMPEREUR Alex	03 juin
LEONARD Manon Viviane Jacqueline	20 juin
ALEM Eva	13 juillet
GENDARME Alban Lionel Bernard	1 <sup>er</sup> août
CLAUSE Timéo Fabrice Enzo	22 septembre
FAUVELET Noa	26 septembre
FERNANDES Cali Rose-Marie	28 octobre

**Mariages.**

WERBA Vincent Fabrice et NICOLAS Céline	10 juin
NADAUD Olivier Pierre Louis et COUPAYE Maud	17 juin
VON EUW Jean-Philippe et HENRION Anaïs Danielle Antoinette	08 juillet
HENRY David Jean Joseph et SALUCCI Laetitia	22 juillet
MARLIOT Jean-Michel Pierre Maurice et SAUVAT Magalie	12 août
MALICET Jean-Marc Raymond et DROMZEE Amandine Michèle	19 août
PAQUET Michel Eric François et POULAT Colette Madeleine Pierrette	23 septembre
MARCHAL Lilian Roger Hubert et DEL AGUILA Roselyne Henriette	02 décembre

**Décès.**

GELISSE Paul	31 mai
HERMANOWIEZ Joseph	06 juin
WIART Jean	19 juin
GALLET Roger Ernest	25 juin
GALLET Marcel Camille	25 juin
GUSTIN Pierre René Albert	06 juillet
FICQUET Lucien	23 juillet
AVRIL Jacky Louis Georges	03 août
NOEL Denis Gilbert	07 août
BILLY Claude Richard	12 août
SIKORSKI Jean	15 août
WINS Pierre Edmond Victor	30 août
CHERON Simone Raymonde veuve de GENONCEAU Octave	06 octobre
POLIDORE Annette épouse de CHARLES Miguel Charles	15 octobre
COXAM Henriette veuve de MALICET Jean Fernand	16 octobre
COCHARD Albine veuve de SURCIN René Pierre	02 novembre
KECHOUT Ammar	10 novembre
DEPAIX Jean-Pierre	18 novembre
FETY Vincent	04 décembre

**Distribution de l'eau.**

Une entreprise de prestation de service pour la distribution de l'eau propose par courrier un contrat de maintenance pour les installations des particuliers après le compteur.

Le procédé commercial utilisé provoque des interrogations de nombreuses personnes et les services de la Mairie sont souvent interpellés au sujet de cette proposition

Nous rappelons donc que la commune est responsable des installations de distribution de l'eau **jusqu'au compteur.**

Au delà, en cas de fuite ou autre problème, les réparations sont à la charge de chaque particulier, travaux qui relèvent bien souvent de la compétence d'un simple plombier, une profession représentée sur la place.

**INFORMATIONS GENERALES**

**L'A.D.A.P.A.H.**

L'Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées et aux Handicapés et son association sœur "Assistance Service" proposent des services d'aide à domicile, à savoir :

- **L'aide ménagère** : ménage, vaisselle, repassage, repas, courses, tâches administratives, ...

- **L'aide à la personne** : aide au déplacement, à la toilette, à la prise des repas, soutien moral, ...

- **La téléassistance** qui permet d'alerter, à l'aide d'un pendentif ou d'un bracelet, les proches et/ou les secours en cas de malaise, chute, .... Une centrale d'écoute identifie l'appel, contacte la personne, son entourage et/ou les secours.

- **L'entretien de la maison** : lessivage des plafonds et des murs, rangement des caves et greniers, nettoyage des terrasses, balcons, volets, montage d'un meuble en kit, petites réparations diverses non réalisées par les artisans, ...

- **Le petit jardinage** : tonte de pelouse, taille de haie et d'arbustes, ramassage des feuilles, petites plantations, ...

Ces services s'adressent à tous les publics : personnes âgées, personnes handicapées, personnes en activité.

D'autre part, les résidences de l'A.D.A.P.A.H. accueillent les personnes de 60 ans et plus, valides ou semi valides, de façon permanente ou temporaire. Les résidents y bénéficient de la sécurité et des services de la structure : repas, animations, climatisation, ...

Ce sont :

- Résidence Voyelles,

2 rue J-B. Clément, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ,  
03 24 33 60 66.

- Résidence Les Jardins,

1 rue du cercle, 08440 VIVIER au court ,  
03 24 37 86 97.

Possibilités d'aides financières, de séduction fiscale à hauteur de 50 % des sommes engagées;

Renseignements au siège social : 18 avenue Corneau, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, 03 24 59 76 76

**Armée de Terre.**

Le Centre d'Information de l'Armée de Terre tiendra des permanences en Mairie de Monthermé le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois (de 14 h à 16 h) à compter du 24/01/2007.

Imprimerie BAYART  
Rue de la Ravaude  
Z.A.C. La Croisette - B.P. 55  
08001 CHARLEVILLE-MEZIERES